

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX DE MEAILLES

DELIBERATION DU SYNDICAT



SEANCE DU 02 septembre 2012

L'an deux mille douze et le 02 septembre à 11 heures, le Syndicat régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri DELESSERT, Président.

PRESENTS : voir la liste d'émargement jointe

Objet : Contrat d'assistance SCP

Suite aux élections des syndics président et vice-président, Monsieur MAERFELD Charles passe la parole à Henri DELESSERT élu président. Celui-ci remercie les présents du renouvellement de leur confiance.

La discussion porte alors sur le contrat d'assistance et de confidentialité proposé par la SCP à la demande du CG04 et de la Région. Monsieur MAERFELD détaille les aspects principaux de la convention proposée par la SCP. Il souligne que du fait des modifications obtenues, l'ASA peut se libérer de tout engagement vis-à-vis de la SCP sans donner de motif, il suffit pour cela d'attendre 6 mois après la fin de l'étude. La discussion s'engage alors d'où il ressort :

1. Que le domaine défini comme confidentiel est trop vaste et pourrait conduire à l'impossibilité de divulguer à l'assemblée des propriétaires les termes précis du futur contrat que la SCP proposerait après l'étude ;
2. Qu'une réunion explicative de l'assemblée des propriétaires en présence de la SCP ce mois ci à ce stade d'avancement de l'étude est prématurée.

Charles MAERFELD est chargé de faire le nécessaire auprès de la SCP pour la modification de la convention.

Une motion est alors votée autorisant le président à signer la convention d'étude après les modifications souhaitées. Cette motion recueille 5 voix pour et une voix contre, celle de M. Lautard Pascal.

Monsieur LAUTARD Pascal maintient son opposition ferme. Il propose de trouver un (d') autre(s) partenaire(s). Le conseil accepte sa proposition est lui laisse un délai qui prendra fin le jour de la réunion du conseil municipal devant statuer sur ce même contrat.

Pour copie conforme.

A Méailles, le 02 septembre 2012

Ainsi fait et délibéré à
Les jour, mois et an que dessus

Le Président,


Henri DELESSERT

Le Président de séance,


Charles MAERFELD